



Le Fonds social européen dans la région de Bruxelles-Capitale, Belgique, 2007-2013

La région de Bruxelles-Capitale utilise le financement du FSE pour créer davantage de centres pour l'emploi et la formation, et fournir plus de structures de garde d'enfants aux femmes qui réintègrent le marché du travail, tout en permettant aux groupes vulnérables d'obtenir plus facilement l'aide dont ils ont besoin pour trouver un emploi. Elle mène également des campagnes de lutte contre la discrimination et déploie de gros efforts pour améliorer les services publics de l'emploi et la coordination entre les différents acteurs.

Le Fonds social européen en bref

Créé en 1957, le Fonds social européen est le principal instrument financier de l'Union européenne pour investir dans le capital humain. Il promeut l'emploi et aide les gens à parfaire leur formation et leurs compétences afin d'améliorer leurs perspectives professionnelles.

Les États membres et les régions élaborent leurs propres Programmes Opérationnels du FSE afin de répondre aux besoins réels «de terrain». De 2007 à 2013, le FSE investira plus de 10 milliards d'euros par année dans l'ensemble des États membres, soit plus de 10% du budget total de l'Union européenne.

Le financement du FSE s'articule autour de cinq priorités au niveau de l'UE :

- Aider les personnes et les entreprises à s'adapter à l'évolution de l'environnement économique
- Améliorer l'accès à l'emploi et la participation au marché du travail
- Améliorer la formation et les compétences des personnes grâce à de meilleurs systèmes éducatifs et de formation
- Promouvoir les partenariats entre les employeurs, les syndicats et les organisations non gouvernementales afin de réaliser des réformes dans les domaines de l'emploi et de l'intégration dans le marché du travail
- Renforcer l'inclusion sociale des personnes défavorisées et combattre la discrimination sur le marché du travail

Dans certains États membres et régions, le FSE peut également soutenir des actions visant à améliorer la capacité et l'efficacité des administrations publiques et des services publics.



La situation socio-économique et l'état du marché de l'emploi dans la région de Bruxelles-Capitale

L'économie de la région de Bruxelles-Capitale est marquée par de très hauts niveaux de création de richesse, avec un PIB par habitant deux fois plus élevé que la moyenne belge. Toutefois, dans le même temps, le revenu moyen est assez faible, en partie car plus de la moitié des personnes travaillant à Bruxelles vivent en dehors de la région et s'acquittent donc leurs impôts à l'État fédéral ou à la région dans laquelle ils résident.

La région de Bruxelles-Capitale connaît un taux de chômage élevé, près de deux fois supérieur au taux national (16,3 % contre 8,4 % pour la Belgique en 2005). Cela est principalement imputable à l'écart important qui existe entre les emplois disponibles (dans la plupart des cas, les entreprises recherchent des travailleurs hautement qualifiés) et le profil général des personnes qui sont à la recherche d'un emploi : peu compétentes, faiblement qualifiées et vivant généralement en marge du marché du travail. Ces demandeurs d'emploi font généralement partie d'une ou plusieurs des catégories suivantes : parents célibataires, chômeurs de longue durée et personnes d'origine non européenne.

En outre, il existe de grandes disparités sociales dans la région de Bruxelles-Capitale : par exemple, le salaire moyen dans la périphérie est environ dix fois supérieur qu'au centre. La présence de nombreux jeunes provenant de pays non européens est également un facteur important à prendre en compte.

Bien que la parité entre les hommes et les femmes soit assurée dans la région, des progrès restent à accomplir pour résoudre les nombreux autres problèmes auxquels les femmes sont confrontées, notamment leurs niveaux de qualification généralement faibles, des services de garde d'enfants insuffisants et d'autres problèmes qui maintiennent nombre d'entre elles au chômage pendant longtemps.

Les priorités du FSE dans la région de Bruxelles-Capitale

La région de Bruxelles-Capitale présente des priorités claires pour son financement du FSE. Elle investira principalement dans des mesures visant à assurer un emploi ou une formation aux personnes exclues du marché du travail. Éliminer les obstacles à l'emploi est une part essentielle de ce programme, à commencer par les compétences, c'est-à-dire aider les personnes qui en ont besoin à acquérir de nouvelles qualifications.

Une attention particulière est accordée aux femmes afin qu'elles exploitent pleinement leur potentiel, notamment en fournissant davantage de structures d'accueil des enfants aux personnes qui recherchent un emploi ou une formation, avec des ressources supplémentaires destinées aux mères d'enfants en bas âge (jusqu'à trois ans) ainsi qu'aux femmes provenant de groupes défavorisés. Ce soutien est nécessaire car les femmes ont plus de difficultés pour accéder à l'assistance sociale ou professionnelle et risquent donc davantage d'être exclues de la société.

Dans le cadre de son engagement à réduire le chômage de longue durée, la région de Bruxelles-

Capitale s'appuie également sur plusieurs campagnes de lutte contre la discrimination, ce qui implique de travailler en collaboration plus étroite avec les employeurs et de contrôler l'ampleur de la discrimination (particulièrement à l'embauche). Dans cette optique, la région a également la volonté d'améliorer les modalités des contrats de travail.

Par ailleurs, de gros efforts seront consentis pour améliorer la gouvernance et les partenariats entre les organisations sociales et de l'emploi, par exemple au moyen de mesures visant à améliorer la coordination et à réduire les recoupements. Ainsi, la région de Bruxelles-Capitale a pour objectif de planifier l'avenir, de mettre en œuvre plus de services de bonne qualité tout en assurant que les besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs sont rapidement et efficacement satisfaits. Cela passera en partie par un plus grand nombre de centres pour l'emploi et la formation, qui bénéficieront de financements supplémentaires et d'une plus grande indépendance. Pour atteindre ces objectifs, le programme opérationnel du FSE a trois priorités principales :

1^{re} priorité: Accompagnement des demandeurs d'emploi en vue d'accroître leurs possibilités d'accès au marché du travail et amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation d'exclusion ou menacées d'exclusion

- Augmenter le taux de couverture du contrat de projet professionnel, particulièrement pour les demandeurs d'emploi exposés au risque de chômage de longue durée
- Créer davantage de centres pour l'emploi dotés d'une plus grande autonomie et de ressources supplémentaires
- Fournir et mettre à jour des informations objectives et pratiques sur le thème de la discrimination à l'embauche

2^e priorité: Augmentation de la participation des femmes au marché du travail, notamment par une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée

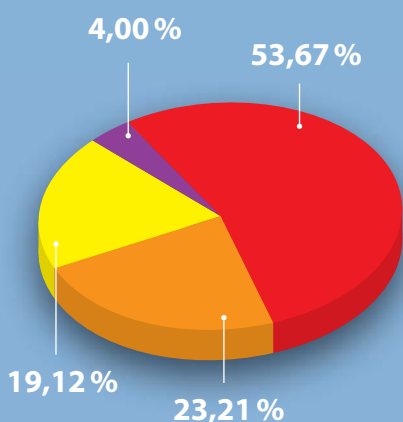
- Permettre la réinsertion professionnelle de demandeurs d'emploi confrontés à un problème de garde de leur(s) enfant(s) âgé(s) de moins de trois ans

- Améliorer les perspectives des demandeuses d'emploi provenant de groupes défavorisés qui peuvent éprouver des difficultés à trouver une aide sociale ou professionnelle

3^e priorité: Coordination de la démarche partenariale et anticipation des besoins

- Assurer des services adéquats et de qualité égale en matière d'aide à l'emploi aux demandeurs d'emploi et aux employeurs
- Améliorer la qualité des méthodes et des techniques, qu'elles soient utilisées par des individus ou des groupes, pour répondre aux besoins exprimés par les demandeurs d'emploi et les employeurs
- Assurer une meilleure coordination entre les parties impliquées, particulièrement ACTIRIS et ses partenaires, en développant une culture de référence commune

Plan financier pour le Fonds social européen dans la région de Bruxelles-Capitale 2007-2013 (euro)



Priorité	Financement		Financement total
	communautaire	régional	
Orientation des demandeurs d'emploi – amélioration de l'intégration professionnelle	15 498 626	15 498 626	■ 30 997 252
Augmentation de la participation des femmes sur le marché du travail	6 702 256	6 702 256	■ 13 404 512
Coordination des partenariats – anticipation des besoins	5 521 637	5 521 637	■ 11 043 274
Assistance technique	1 155 105	1 155 105	■ 2 310 210
Total	28 877 624	28 877 624	57 755 248

Exemple de projet FSE dans la région de Bruxelles-Capitale, 2000-2006

- Le projet «Magusine» visait à promouvoir l'utilisation d'Internet dans l'enseignement. Il ciblait en particulier les adultes et les jeunes adultes au chômage ou exposés au risque d'exclusion sociale. Trois quarts des participants étaient d'origine étrangère et plus de la moitié étaient des femmes. Les enseignants ont été formés aux compétences techniques nécessaires, tandis que les étudiants ont bénéficié de meilleures aptitudes sociales et de communication.

Régions éligibles 2007-2013

Contacts FSE



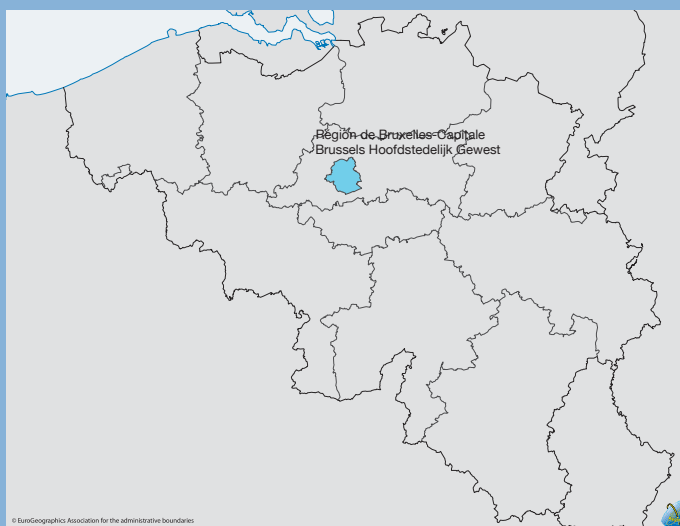
**Dans la région
de Bruxelles-Capitale**

Viviane De Beule
Actiris
Boulevard Anspach 65
BE-1000 Bruxelles
Tél. : +32 2 505 14 35
E-mail : vdebeule@actiris.be



À la Commission européenne

Service d'information de la DG Emploi,
affaires sociales et égalité des chances
Unité Communication
BE-1049 Bruxelles
Fax : +32 2 296 23 93
E-mail : empl-info@ec.europa.eu
<http://ec.europa.eu/esf>



Le degré de financement du FSE diffère d'une région à l'autre en fonction de leur richesse relative.

■ Avec un PIB/hab. supérieur à 75 % de la moyenne de l'UE-25, la région de Bruxelles-Capitale est éligible à l'objectif compétitivité régionale et emploi.